

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal s'est réuni le 4 juin 2024, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.
Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024.** Unanimité

- 2- **Présentation du schéma directeur des mobilités actives**
Orientations d'aménagements et plan d'investissement pluriannuel.
4 principaux types d'aménagements : voie verte, piste cyclable, chaussée à voie centrale banalisée et zones pacifiées.
Unanimité (6 abstentions)

- 3- **Subventions aux associations**
Club cyclotouriste : 300 €. Unanimité. / **Gym loisirs** : 448 €. Unanimité / **MTKO** : 1 632 €. Unanimité.
Stade plabennecois football : 35 533 €. Unanimité / **Bagad An Aberiou** : 1 100 €. Unanimité / **UNC** : 500 €. Unanimité.
PaPaV : 392 €. Unanimité / **Du bio à Plab** : 100 €. Unanimité
Autres associations : Total : 76 533,70 €. Unanimité (5 abstentions)
Récapitulatif par secteurs :
Ecoles/enfance/jeunesse : 11 267,70 €. Sports : 84 995 €. Culture : 14 010 €. Social : 2 950 €. Commerce : 1 500 €. Environnement : 1 816 €. Total : 116 538,70 €.

- 4- **Décision budgétaire modificative n° 1 du budget général.** Unanimité.

- 5- **Tarifification des services municipaux**
Actualisation de la tarification des services municipaux prenant en compte l'inflation et l'évolution des coûts d'exploitation.
ALSH enfants (hors séjours). Unanimité (6 abstentions)
ALSH jeunes (hors séjours). Unanimité (6 abstentions)
Accueil périscolaire. Unanimité (6 abstentions)
Pause méridienne. Unanimité (6 abstentions)
Médiathèque Victor Ségalen. Unanimité (6 abstentions)
Mise à disposition de l'espace culturel du Champ de Foire. Unanimité (6 abstentions)
Mise à disposition de l'espace Louis Coz. Unanimité (6 abstentions)
Mise à disposition de l'abri de Lesquelen. Unanimité (6 abstentions)
Activités sportives. Unanimité (6 abstentions)
Prestations des services techniques. Unanimité (6 abstentions)
Cimetière. Unanimité (6 abstentions)
Autres tarifs. Unanimité (6 abstentions)

- 6- **Renouvellement du projet éducatif de territoire**
Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.), renouvelé en 2021 pour 3 ans, est arrivé à échéance. La réécriture du PEDT permet à la commune, gestionnaire des services péri et extra scolaires, de coordonner au mieux tous les temps de l'enfant sur la semaine en réponse aux besoins des familles. Unanimité.

- 7- **Actualisation des règlements intérieurs des services Enfance**
Les règlements intérieurs de l'accueil de loisirs extrascolaire, des services périscolaires et du service jeunesse décrivent les modalités de fonctionnement de ces services : inscription, règles d'accueil, pointage des présences, horaires, locaux, personnel d'encadrement et facturation. Quelques ajustements de forme et sur le fond sont nécessaires depuis la dernière actualisation des règlements. Notamment, les délais d'inscriptions et d'annulations sont modifiés pour l'accueil de loisirs extrascolaire et les services périscolaires. Unanimité.

- 8- **Mandat au centre départemental de gestion du Finistère pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance des agents de la collectivité.** Unanimité.

- 9- **Création d'un emploi d'apprenti.** Diplôme préparé : CAP Intervention en Maintenance technique des Bâtiments. Septembre 2024 à Juin 2026. Unanimité

- 10- **Création d'un emploi d'assistant comptable.** A compter du 1er septembre. Temps complet.
Majorité (6 contre, liste « un avenir à partager »)

- 11- **Participation au financement du Printemps des abers.** Unanimité.

- 12- **Participation au financement des Tréteaux chantants.** Unanimité.

- 13- **Inscription du circuit des vergers au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).**
Unanimité (2 abstentions).

- 14- **Demande de subvention Agence nationale du sport – Fédération Française de rugby.** Eclairage LED de 2 terrains. Coût : 71 374 € HT.
Taux de subvention : 50 %. Unanimité.